

## L'UNSAF salue la position du CISS en faveur d'une politique volontaire en matière d'audioprothèse

**Alors que la question de l'accès à l'audioprothèse est devenue un enjeu de santé publique et au-delà, une question de société, des voix de plus en nombreuses, parmi lesquelles des économistes, des épidémiologistes, s'élèvent pour que les Pouvoirs publics s'emparent de ce sujet. Le CISS vient, à son tour, de prendre une position très responsable sur ce sujet<sup>1</sup>, que l'UNSAF tient à saluer.**

Le constat de l'insuffisance des niveaux de remboursement et de la nécessité de rechercher les moyens de réduire le reste à charge du patient sans renoncer à la qualité des équipements, de l'adaptation et de l'accompagnement qui lui sont nécessaires, est désormais très largement partagé.

Il existe désormais un consensus large autour de la nécessité d'engager l'Assurance maladie à améliorer ses taux de prise en charge.

Tout comme le CISS, l'UNSAF appelle les Pouvoirs publics à engager sans tarder une politique volontaire de l'audioprothèse, et au-delà, à mettre sur pied une véritable politique de la santé de l'audition. La seule amélioration de la prise en charge de l'audioprothèse, comme l'a récemment démontré une étude économique, permettrait d'obtenir d'importants rendements en termes d'économies sur les dépenses de soins<sup>2</sup>.

L'UNSAF, qui a récemment exposé les enjeux de l'audioprothèse aux équipes de la Secrétaire d'État chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie, est prête à travailler avec le Gouvernement, l'Assurance maladie, les complémentaires santé et les associations de patients, pour faire avancer ce dossier avant qu'il ne devienne une urgence sanitaire.

### À propos de l'UNSAF

Le Syndicat national des audioprothésistes (UNSAF), né en avril 2011 de la fusion des trois syndicats historiques de la profession, est l'organisme professionnel représentatif des 3 100 audioprothésistes. Il siège notamment à l'Union nationale des professionnels de santé (UNPS) et au Haut Conseil des professions paramédicales (HCPP). Il est également le signataire de la convention nationale de tiers-payant conclue avec les Caisses Nationales d'Assurance Maladie. L'UNSAF est également présent au niveau européen au sein de l'Association européenne des audioprothésistes (AEA).

Il est présidé depuis Juin 2012 par Luis Godinho.

Pour toute information complémentaire, visitez le site : [www.unsaf.org](http://www.unsaf.org)

### Contact Presse

---

Erika Nardeux  
erika.nardeux@orange.fr  
Tél. 06.50.96.37.74

---

<sup>1</sup> Le communiqué de presse et la note du CISS « *Faciliter l'accès à l'audioprothèse !* » :

<http://www.leciss.org/espace-presse/communiqu%C3%A9s-de-presse/faciliter-l-acces-a-l-audioprothese>

<sup>2</sup> Si toutes les personnes malentendantes susceptibles d'être appareillées l'étaient effectivement, on économiserait entre 1,7 et 2,1 milliards d'euros de soins. Cf. rapport De Kervasdoué J., Hartmann L., mars 2016.